



**NewsLetter ObjectifNews.com / La Une**  
Jeudi 12 février 2009

## **AVS, N°1 FRANÇAIS DU PORTAGE FÊTE SES 10 ANS ET S'ADAPTE AU NOUVEAU MARCHÉ DE L'EMPLOI**

**BUSINESS HAUTE-GARONNE**

le 11.02.2009 à 21h59



AVS, leader français du portage salarial multi-activités, continue à se développer. □ Le groupe prévoit de quasiment doubler ses effectifs en 2009. Son fondateur, Didier Mangel, a lancé son activité en février 1999 à Toulouse dans un local de 18 m<sup>2</sup>, à l'époque où ce concept du portage n'était pas répandu. Aujourd'hui, son groupe compte 1.600 salariés sur tout le territoire français et a vu son chiffre d'affaires multiplié par dix depuis sa création, atteignant les 30 millions d'euros



**NewsLetter ObjectifNews.com**  
Jeudi 12 février 2009

## **AVS, N°1 FRANÇAIS DU PORTAGE FÊTE SES 10 ANS ET S'ADAPTE AU NOUVEAU MARCHÉ DE L'EMPLOI**

le 11.02.2009 à 21h59 - ObjectifNews.com



Stéphanie Blanc, directrice régionale Sud-Ouest ;  
Christophe Cardozo, directeur commercial régional ; Didier Mangel, gérant ;  
Yves Caria, co-gérant ; Alain Caria, responsable développement.

AVS, leader français du portage salarial multi-activités, continue à se développer. □ Le groupe prévoit de quasiment doubler ses effectifs en 2009. Son fondateur, Didier Mangel, a lancé son activité en février 1999 à Toulouse dans un local de 18 m<sup>2</sup>, à l'époque où ce concept du portage n'était pas répandu. Aujourd'hui, son groupe compte 1.600 salariés sur tout le territoire français et a vu son chiffre d'affaires multiplié par dix depuis sa création, atteignant les 30 millions d'euros en 2008.

Le parcours de Didier Mangel ressemble à une succes-story : AVS est devenu en dix ans le leader français du portage salarial multi-activités. □ Affecté par une maladie génétique orpheline, son fondateur se déplace en fauteuil roulant et s'exprime difficilement. Mais il possède une force de caractère hors normes. Le déclic, il l'a eu en regardant en 1999 une



## NewsLetter ObjectifNews.com

Jeudi 12 février 2009

émission consacrée au portage salarial. Alors que ce mode d'activité est essentiellement orienté vers l'ingénierie et le consulting, Didier Mangel décide de l'adapter aux métiers manuels.

Après avoir lancé une entreprise de floquage de t-shirts, des pizzerias, il se lance donc dans cette nouvelle aventure « de manière épique », dit-il. Les débuts sont difficiles dans un local toulousain de 18m<sup>2</sup>, à une époque où le portage salarial est méconnu. Rapidement placée en redressement judiciaire, l'entreprise s'engage dans un plan de continuation et survit. Didier Mangel s'est entre-temps associé à Yves Caria, devenu directeur général du groupe et co-gérant. Petit à petit, le portage salarial acquiert une reconnaissance en France. La SARL en profite et se transforme en groupe, crée 15 enseignes, une société de recrutement, une autre d'externalisation des forces de vente. De 300 salariés et d'un CA de 9 millions d'euros en 2004, AVS Groupe est passé à 1.600 salariés et 30 millions d'euros en 2008. A travers ses 15 enseignes, 80 métiers sont représentés dans les secteurs du bâtiment, des métiers de bouche, du commerce, de l'informatique... Huit sociétés ont également été créées : centrale d'achat, agence d'intérim, organisme de formation, centre de gestion, etc. □ Au total, le groupe réunit 23 entités.

« En moyenne, nous proposons des contrats de 2 ans », précise Yves Caria. Parmi les publics figurent beaucoup de salariés qui souhaitent tester la viabilité d'une entreprise avant de la fonder ; mais aussi des artisans qui veulent échapper au dépôt de bilan en conservant leur clientèle. En dix ans, plus de 6.000 personnes ont bénéficié des prestations d'AVS Groupe.

L'apparition du nouveau statut d'auto-entrepreneur n'inquiète pas AVS Groupe. Il s'y adapte en déclinant son offre, proposant la panoplie du portage salarial : un accompagnement, une prise en charge administrative et comptable, une avance de trésorerie, la possibilité d'exercer sous l'une de ses enseignes nationales, un seuil de chiffre d'affaires plus élevé. « Le travailleur gardera son statut d'auto-entrepreneur, AVS portera son activité et facturera ses services », précise Yves Caria.

Le groupe prévoit de recruter cette année 20 responsables de secteur dans toute la France ; ils viendront renforcer l'équipe de 73 personnes employées en interne. AVS Groupe compte passer en 2009 à 3.000 salariés portés, soit 1.400 recrutements. Pas impossible : « Plus il y a de crise, plus il y a de salariés portés, affirme Yves Caria. Les licenciés cherchent à rebondir. » □ □ □

En savoir plus :

- Parmi les 6.000 salariés passés par AVS, 2.100 ont créé leur entreprise, 1.700 ont retrouvé un CDI classique et 300 sont à la retraite. [www.avskoncept.fr](http://www.avskoncept.fr) □
- La loi du 2 août 2005 a apporté une reconnaissance juridique au portage salarial. Il est inscrit au Code du travail depuis le 25 juin 2008. En France, 15.000 salariés ont choisi ce principe, se déchargeant des contraintes administratives et financières. La rémunération



**NewsLetter ObjectifNews.com**  
Jeudi 12 février 2009

nette d'un salarié porté se situe aux environs de 50% des honoraires facturés hors TVA selon le Syndicat national des entreprises de portage salarial ([www.sneps.fr](http://www.sneps.fr))

- [www.fenps.fr](http://www.fenps.fr)